

SYNDICAT MIXTE du PAYS de l'ARDECHE MERIDIONALE

DEL. 2022-CS-02

DÉLIBÉRATION
DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 22.04.2022

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux avril, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion – 1^{er} étage – Château Julien à Vinezac, sous la présidence de Monsieur SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 16 H 00 en présence de :

Ardèche Sources et Volcans : CHAPUIS Pierre
CCBA : DUCHAMP Cécile, LACROTTE Robert, PONTHER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, BOUSCHON Max
Montagnes d'Ardèche : GENEST Jacques, JACQUEMIN Bernard
Pays des Vans en Cévennes : BASTIDE Bérangère, GSEGNER Gérard, ROBERT Lionnel
Beaume Drobie : DEFFREIX Christophe, WALDSCHMIDT Pascal
Berg et Coiron : GILLY Michelle
Gorges de l'Ardèche : AGERON Claude, CLEMENT Nicolas
Val de Ligne : BAULAND Brigitte

Nombre de Délégués : 38

En exercice : 38

Présents : 18

Procurations : 13

Votants : 31

Absents : 7

Date de convocation : le 31/03/2022

Procurations : BRUN Marc à CHAPUIS Pierre, COLLIGNON Jean à SAUCLES Gérard, ARNAUD Jean-Luc à SAUCLES Gérard, MEYER Jean-Yves à DUCHAMP Cécile, TAUPENAS Martine à PONTHER Jean-Yves, TOURVIELHE Max à PONTHER Jean-Yves, CHABANNE Francis à DEFFREIX Christophe, FARGIER Marie à GILLY Michelle, NAJI Driss à GILLY Michelle, DURAND Marie-Christine à AGERON Claude, MASSOT Guy à CLEMENT Nicolas, PRADIER Sébastien à GENEST Jacques, DELEUZE Johan à BAULAND Brigitte

Absents : RIEU Dominique, VEYRENC Yves, MAISONNEUVE Patrick, AUZAS Vincent, ROSSI Joëlle, BRUYERE-ISONARD Thierry, CHANIOL Bernard

Secrétaire de séance : SOUBEYRAND Jacky

**Objet : Approbation du compte de gestion du Comptable public
2021 – Budget annexe SCoT**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de l'état de l'actif et de l'état du passif,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'exécution du budget annexe SCoT de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe SCoT dressé par le Comptable pour l'exercice 2021 et visé par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Gérard SAUCLES



Le Sous-Prefect
de L'ARGENTIERE

- 3 MAI 2022